

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le lundi 6 décembre 2021, à 19h00, à la salle municipale à laquelle étaient présents :

La séance est présidée par son honneur le maire Daniel Thibault et Mme Dany Robert, directrice générale, assure le secrétariat.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la constatation du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19h00.

01-12-21

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - Séance ordinaire du 15 novembre 2021
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Approbation des comptes à payer
- 5 - ADMINISTRATION
 - 5.1 - Rapport budgétaire
 - 5.2 - Rapport du maire et conseillers responsables de différents dossiers
 - 5.3 - Tâche des conseillers
 - 5.4 - Audits de conformité
 - 5.5 - Ajustement salaire Directrice générale
 - 5.6 - Calendrier sessions 2022
 - 5.7 - Indexation salariale employés 2022
 - 5.8 - Arrosage fleurs 2022
 - 5.9 - Aimes-tu ma différence?
 - 5.10 - Assurance auto Mme Marielle Lemieux
 - 5.11 - Renouvellement d'adhésion tourisme Chaudière-Appalaches
 - 5.12 - Appui municipal installation tour de communications
 - 5.13 - Demande de déneigement trottoir
 - 5.14 - Avis de motion PTI
 - 5.15 - Certificats cadeaux
 - 5.16 - Acceptation devis pour photos
 - 5.17 - Fondation conseil des élèves & fondation de l'école
- 6 - VOIRIE
- 7 - RÉSEAU D'AQUEDUC & D'ÉGOUT
- 8 - SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE
- 9 - COMITÉ & LOISIRS
 - 9.1 - 150e
 - 9.2 - Parade 150e
 - 9.3 - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - 9.4 - Relance St-Magloire
- 10 - CORRESPONDANCE
 - 10.1 - Lettre de remerciements
 - 10.2 - Coups de cœur des maires
- 11 - VARIA
- 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

02-12-21

3.1 - Séance ordinaire du 15 novembre 2021

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

03-12-21

4.1 - Approbation des comptes à payer

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE les comptes à payer d'un montant de 130 540.57\$ pour décembre 2021 sont acceptés et payés, étant donné que les crédits nécessaires sont disponibles pour les acquitter.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Dany Robert, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

Dany Robert
Directrice générale

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Rapport budgétaire

Le rapport budgétaire avec comparatif annuel pour le mois de novembre est remis à chaque membre du conseil municipal.

5.2 - Rapport du maire et conseillers responsables de différents dossiers

M. le maire explique les rencontres auxquelles il a assisté dans le dernier mois.

5.3 - Tâche des conseillers

- Lemaire Daniel Thibault est responsable de la Voirie, déneigement, régie incendie et la CADMS;

- La conseillère Anne-Marie Beaudry sera responsable de la MADA, Fête nationale, Survie & Relance, Gestion des matières résiduelles, L'essentiel des Etchemins;

- La conseillère Martine Rouillard est responsable du Comité du 150e, Bibliothèque, OMH, Jardin entre Ciel & Terre, embellissement, CCU;

- La conseillère Marie-Hélène Ménard est responsable du Tourisme, Comité 150e, Politique familiale - MADA, publicité & communications;

- Le conseiller Samuel Larochelle s'occupera du Comité culturel municipal, l'accueil & suivi des nouveaux arrivants, patrimoine, publicité & communications;

- Le conseiller Étienne Ménard est responsable du CCU, bâtiments municipaux, CDSM, EDF, Égoûts & Aqueduc;

04-12-21

5.4 - Audits de conformité

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec a transmis à la Municipalité la version définitive des deux rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations, en vertu de l'article 86.7 de la Loi sur la Commission municipale;

CONSIDÉRANT QUE ces deux rapports présentent les constatations qui se dégagent de ces missions d'audit ainsi que les recommandations;

CONSIDÉRANT QUE ces deux rapports ont été déposés à la séance du conseil municipal qui suit leur réception, tel que prévu à l'article 86.8 de la Loi;

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'OFFICIALISER le dépôt des deux rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations, en vertu de l'article 86.7 de la Loi sur la Commission municipale.

ADOPTÉE

05-12-21

5.5 - Ajustement salaire Directrice générale

CONSIDÉRANT la surcharge de travail depuis le congé de maladie de la directrice générale adjointe;

Il est proposé par Daniel Thibault,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AJUSTER le salaire de la Directrice générale qui est appelée à agir comme directrice générale adjointe en remplacement de celle-ci.

QUE la Directrice générale reçoive une prime de 1 000\$ jusqu'au 23 décembre prochain.

ADOPTÉE

06-12-21

5.6 - Calendrier sessions 2022

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Larochelle, et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 19h :

- 10 janvier
- 7 février
- 7 mars
- 4 avril
- 2 mai
- 6 juin
- 4 juillet
- 1er août
- 6 septembre (mardi)
- 3 octobre
- 7 novembre
- 5 décembre

ADOPTÉE

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

07-12-21

5.7 - Indexation salariale employés 2022

Il est proposé par Étienne Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE MAJORER la rémunération des employés municipaux selon l'IPC soit 5,3% à partir du 1er janvier 2022.

ADOPTÉE

08-12-21

5.8 - Arrosage fleurs 2022

Mme Anne-Marie Beaudry ainsi que M. Samuel Larochelle se retire de cette décision, car ils sont en conflit d'intérêts

CONSIDÉRANT QU'une seule offre de services a été reçue pour l'arrosage des fleurs à l'été 2022 et qu'un appel d'offres a été publié dans le journal municipal du mois de novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services a été analysée afin de s'assurer qu'elle réponde aux exigences du contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Hélène Ménard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'OCTROYER le contrat d'arrosage des fleurs pour l'été 2022 à la personne ayant déposé une offre de services conforme aux exigences du contrat, soit M. Daniel Maurice, pour un montant forfaitaire de 5 200 \$;

QUE le document ayant servi à faire l'appel d'offres ainsi que la présente résolution est considérée comme contrat entre les deux parties.

QUE soit exigé que M. Maurice utilise l'eau du puits au chalet des Loisirs et non l'eau potable de la municipalité.

ADOPTÉE

09-12-21

5.9 - Aimes-tu ma différence?

Il est proposé par Martine Rouillard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE DONNER une contribution de 50\$ à l'organisme sans but lucratif "Aimes-tu ma différence" qui ont comme mission de lutter contre l'intimidation dans les écoles de notre secteur.

ADOPTÉE

10-12-21

5.10 - Assurance auto Mme Marielle Lemieux

Il est proposé par Étienne Ménard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PAYER UN MONTANT de 167.86\$ à Mme Marielle Lemieux pour la prime liée à la classe affaires pour son véhicule.

ADOPTÉE

11-12-21

5.11 - Renouvellement d'adhésion tourisme Chaudière-Appalaches

Mme Marie-Hélène Ménard se retire de cette décision, car elle est sur le conseil d'administration de Tourisme Chaudière-Appalaches

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE RENOUELER l'adhésion à tourisme Chaudière-Appalaches au montant de 300\$
taxe en sus pour l'année 2022.

ADOPTÉE

12-12-21

5.12 - Appui municipal installation tour de communications

ATTENDU QUE Sogetel Mobilité projette l'installation de système(s) d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité de Saint-Magloire;

ATTENDU QUE Sogetel Mobilité s'est entendue avec Monsieur François Goulet, concernant le lot # 6 474 014 sur le rang St-Anselme pour la construction d'une tour de type autoportante de 76 mètres sur son terrain;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis;

ATTENDU QUE la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure a été suivie en bonne et due forme;

ATTENDU QUE le site visé constitue le site de moindre impact pour la municipalité ainsi que selon les contraintes liées à l'ingénierie du réseau existant de Sogetel Mobilité;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Martine Rouillard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité est favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Sogetel Mobilité, et projeté sur le lot 6 474 014.

ADOPTÉE

5.13 - Demande de déneigement trottoir

CONSIDÉRANT une demande pour le déneigement des trottoirs dans la Municipalité;

Il est décidé unanimement de ne pas déneiger les trottoirs. D'envoyer une lettre à M. Sébastien Bureau-Paul de ne pas déneiger les trottoirs de la Municipalité, que celui-ci ne peut décider être entrepreneur de déneigement de trottoir, qu'il n'a pas de permis, d'assurances pour faire ces travaux.

5.14 - Avis de motion PTI

AVIS DE MOTION le conseiller Étienne Ménard donne avis de motion pour le « Règlement # 351-21 décrétant le taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2022 ainsi que les conditions de leur perception & les tarifs pour travaux sur les cours d'eau municipaux » ainsi que le projet de programme triennal d'immobilisations (PTI).

13-12-21

5.15 - Certificats cadeaux

Mme Anne-Marie Beaudry se retire de cette décision, car elle est en conflit d'intérêts

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'OFFRIR un certificat cadeau de 50\$ (25\$ Épicerie Larochelle Enr. & 25\$ J.L. Asselin inc.) à Claire Maurice, Lise Croteau, Clément Blanchet (Jardin entre Ciel & Terre), Daniel Maurice (Embellissement) ainsi que Normand Brochu, Émile Maurice (CCU) pour leur remercier de leur travail bénévole en 2021.

ADOPTÉE

14-12-21

5.16 - Acceptation devis pour photos

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER le devis de Komconcept pour la reprise de vues intérieures et extérieures, de documents pour la production du livre du 150e anniversaire au coût de 700\$ taxes en sus. Ce prix comprend : le déplacement, les prises de vues, le traitement des images.

Les droits sur les images prises seront cédés à la Municipalité, incluant les droits d'utilisation et de reproduction.

ADOPTÉE

15-12-21

5.17 - Fondation conseil des élèves & fondation de l'école

Il est proposé par Martine Rouillard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE DONNER un montant de 100\$ au Conseil des élèves et à la Fondation École des Appalaches.

ADOPTÉE

6 - VOIRIE

7 - RÉSEAU D'AQUEDUC & D'ÉGOUT

8 - SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE

9 - COMITÉ & LOISIRS

16-12-21

9.1 - 150e

Mme Martine Rouillard se retire de cette décision, car elle est en conflit d'intérêts.

CONSIDÉRANT QU'une demande du Comité du 150e est faite au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Comité du 150e voudrait que les employés de bureau de la Municipalité soient en charge des demandes de permis, la publicité dans le Maglorois et Facebook de la Municipalité, promouvoir les événements, payer les factures, faire un suivi auprès de la trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER la demande du Comité du 150e de les aider dans leurs demandes de permis, la publicité dans le Maglorois, Facebook, payer les factures et faire un suivi avec la trésorière du comité du 150e;

DE NOMMER la Directrice générale adjointe à aider le comité du 150e;

DE PRÉCISER au comité du 150e de transmettre leur demande à l'avance au bureau municipal, d'avoir un seul canal d'information et d'avoir des suivis du comité du 150e.

ADOPTÉE

17-12-21

9.2 - Parade 150e

Il est proposé par Samuel Larochelle,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Saint-Magloire fasse un char allégorique pour la parade du 150e en juillet prochain.

ADOPTÉE

18-12-21

9.3 - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les personnes faisant partie du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) soient :

Marc-André Lapointe, contremaître des travaux publics, Étienne Ménard & Martine Rouillard, conseillers municipaux ainsi que Messieurs Normand Brochu et Émile Maurice, citoyens de la Municipalité.

QU'un des deux conseillers municipaux soit en charge de rédiger le procès-verbal des rencontres du CCU.

ADOPTÉE

19-12-21

9.4 - Relance St-Magloire

Mme Anne-Marie Beaudry se retire de cette décision, car elle est en conflit d'intérêts.

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière du Comité de Relance St-Magloire est déposée au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que Relance Saint-Magloire aimerait recevoir un montant de 10 000\$ pour des réparations urgentes à l'une de leurs maisons;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Thibault,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE REMETTRE un montant de 10 000\$ à Relance Saint-Magloire pour les aider pour les réparations urgentes de l'une de leur maison;

QUE ce montant soit pris dans le budget 2022.

DE S'ENGAGER à donner un montant de 5 000\$ par année à ce comité pour les aider dans leur mission qui est d'attirer de jeunes familles et de garder l'école ouverte.

ADOPTÉE

10 - CORRESPONDANCE

10.1 - Lettre de remerciements

Nouvel Essor vous remercie pour le don pour soutenir leurs missions.

20-12-21

10.2 - Coups de cœur des maires

Mme Marielle a participé à ce concours et la bibliothèque Kilitou a remporté un chèque-cadeau de 500\$ pour l'achat de livres.

11 - VARIA

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

21-12-21

13 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
QUE la séance soit levée à 20h00.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Monsieur Daniel Thibault, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Daniel Thibault
Maire

Mme Dany Robert
Directrice générale